



INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

ADVERTISEMENT	DATE : 19/10/2015
	REFERENCE : RFP/SEGURANÇA/03-2015

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre de **Prestations de Gardiennage et Sécurisation des bureaux du Système des Nations Unies (SNU) en Cap Vert et les résidences des fonctionnaires internationaux.**

Veillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions peuvent être déposées jusqu'au Lundi **Novembre 11 2015 15H00** via courrier mail à l'adresse suivante :

Escritório Comum do UNDP/UNFPA e UNICEF

Unidade das Operações

Veillez mentionner « **RFP/SEGURANÇA/03-2015 – NE PAS OUVRIR SVP** »

Av. OUA, Achada Santo António, Praia

Tel. +238 2609600

Votre soumission doit être rédigée en **Anglais ou Français**, et assortie d'une durée de validité minimum de **60 Jour**.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous transmettez votre soumission par courrier électronique, veuillez vous assurer qu'elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.


Cordialement,

[Salette Bettencourt]
[Administrative Analyst]
[19/10/2015]

Description des exigences

Contexte	<i>Operations Management Team</i>
Partenaire de réalisation du PNUD	FAO, OMS,
Brève description des services requis	Services de Gardiennage/Sécurité pour les bureaux des agences du système des Nations Unies en Cabo Verde et les résidences des fonctionnaires internationaux, sur la base d'un accord a Long Terme (LTA)
Liste et description des prestations attendues	S'il vous plaît voir ci-joint TdR
Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	<i>Operations Management Team/Agence</i>
Lieu des prestations	1 - Au siège du prestataire – Av. OUA, Achada Santo António, Praia 2 - Résidences des fonctionnaires internationaux, Praia
Durée prévue des prestations	1 an renouvelable, deux fois maximum
Date de commencement prévue	1 Janvier 2016
Date-limite d'achèvement	31 Décembre 2016
Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités	<input checked="" type="checkbox"/> Requis
Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services	<input checked="" type="checkbox"/> Requis
Devise de la soumission	Devise locale – Escudos
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	<input checked="" type="checkbox"/> Doit exclure l'IVA et autres impôts indirects applicables
Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)	<input checked="" type="checkbox"/> 60 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.
Soumissions partielles	<input checked="" type="checkbox"/> Interdites

Conditions de paiement	<p style="text-align: center;">Condition de versement du paiement</p> <p>Sous trente (30) jours à compter de la date à laquelle les conditions suivantes seront respectées :</p> <p>a) l'acceptation écrite par le PNUD de la qualité des prestations (et non pas leur simple réception) ; et</p> <p>b) la réception de la facture du prestataire de services.</p>
Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement	Comité de Gestion
Type de contrat devant être signé	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat de services professionnels
Critère d'attribution du contrat	<input checked="" type="checkbox"/> Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %) <input checked="" type="checkbox"/> Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.
Critère d'évaluation de la soumission	<p><u>Soumission technique (70 %)</u></p> <input checked="" type="checkbox"/> Expertise de l'entreprise [500 points] <input checked="" type="checkbox"/> Méthodologie [200 points] <input checked="" type="checkbox"/> Qualifications du personnel [300 points] <p><u>Soumission financière (30 %)</u></p> <p>A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.</p>
Documents requis qui doivent être fournis pour établir l'admissibilité des soumissionnaires (sous la forme de « copies certifiées conformes » uniquement)	<input checked="" type="checkbox"/> Un profil d'entreprise de 5 pages maximum, ainsi que des brochures et catalogues de produits se rapportant aux biens/services achetés <input checked="" type="checkbox"/> Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège <input checked="" type="checkbox"/> Les documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant <input checked="" type="checkbox"/> L'autorisation du gouvernement local de s'implanter et d'exploiter son activité sur le site actuel des bureaux ou de l'usine <input checked="" type="checkbox"/> Une attestation de bonne exécution des 3 clients les plus importants du point de vue de la valeur des contrats, au cours des 3 dernières années

	<input checked="" type="checkbox"/> Une assurance responsabilité civile professionnelle / une assurance erreurs et omissions ou leur équivalent <input checked="" type="checkbox"/> Attestation de Sécurité Sociale (INPS) <input checked="" type="checkbox"/> Toutes informations concernant les contentieux antérieurs ou actuels au cours des cinq (5) dernières années, dans lesquels le soumissionnaire est impliqué, en indiquant le nom des parties concernées, l'objet du contentieux, le montant en jeu et la décision finale éventuellement rendue. <input checked="" type="checkbox"/> Les états financiers vérifiés les plus récents (état des résultats et bilan), y compris le rapport des commissaires aux comptes
Le PNUD attribuera le contrat à :	<input checked="" type="checkbox"/> Un ou plusieurs soumissionnaires, en fonction des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des monopoles ; • Obtention de meilleurs tarifs ; • Exécution plus efficace des services liés au gardiennage; • Meilleure capacité de réponses aux besoins du SNU •
Annexes de la présente RFP	<input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de présentation de la soumission (annexe 2) <input checked="" type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3) ¹ <input checked="" type="checkbox"/> TOR détaillés
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	<p>Pedro Gomes Procurement Associate Fax - 262 1494 /courrier électronique : registry.cv@cv.io.un.org</p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.</p>
Autres informations	<p>Afin de permettre au prestataire de mieux préparer sa proposition et afin d'apprécier la nature et le volume des travaux, une visite des lieux est prévue pour le 26 Octobre 201 à 11 heures, pour l'Immeuble Nations Unie – Av. OUA, Achada Santo António.</p> <p>Tous les soumissionnaires intéressés au concours sont encouragés à le faire.</p> <p>Les soumissionnaires intéressés sont libres de présenter leur offre sans réaliser la visite, qui n'est pas obligatoire.</p>

¹ Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

TERMES DE REFERENCE
GARDIENNAGE/ SECURITE
IMMEUBLE DES NATIONS UNIES AU CAP VERT

I. NATURE DES PRESTATIONS

Cette offre concerne:

Le gardiennage et la sécurité du personnel, des bureaux, des locaux, magasins ainsi que tous les équipements des agences du système des Nations Unies basées au Cap Vert.

La société de gardiennage qui exerce ses activités toute l'année, tous les jours de la semaine 24H /24 est chargée de la surveillance du bâtiment des Nations Unies au Cap Vert.

La société de gardiennage devra mettre à disposition, un superviseur, interlocuteur du SNU qui pourra être joint à tout moment 24h/ 24.

II. DESIGNATION

Ce lot comprend l'ensemble des agences installées dans l'Immeuble des Nations Unies au Cap Vert.

III. CONDITIONS DE SERVICE

- La société mettra en place un système de contrôle aléatoire de locaux 24h/ 24, 7jours/ 7 avec un système d'intervention immédiate.
- La société de gardiennage devra garantir deux post fixes, par huit heures de travail continue, 24x24 heures (huit gardiens), y compris les samedis, dimanches et jours fériés.
- La société doit disposer d'un système de communication radio VHF/UHF, offrant des liaisons fiables en toutes circonstances, 24h/ 24, entre tous les acteurs.
- La société de gardiennage est tenue de fournir un rapport aux responsables du SNU dans les 24 heures qui suivent UN incident.

IV. MESURES GENERALES

- La société de gardiennage est responsable de son personnel, mais les gardiens devront se conformer à la réglementation en vigueur au SNU en ce qui concerne la discipline et la sécurité.
- La société de gardiennage est responsable de toutes les charges sociales concernant son personnel (salaire, déclaration prévoyance sociale, accident de travail, etc.) et devra en faire la preuve. En outre, obligation sera faite à la société de gardiennage de fournir la preuve du paiement régulier des salaires de ses agents. Ces salaires devront être d'un niveau mensuel raisonnable et acceptable par les Nations Unies et la décomposition des coûts de personnel sera indiquée par la société.

TERMES DE REFERENCE

GARDIENNAGE/ SECURITE IMMEUBLE DES NATIONS UNIES AU CAP VERT

Elle s'engage également à déférer aux autorités compétentes toute personne interpellée par ses équipes.

- En liaison avec son siège, il supervise la bonne tenue des locaux.
- Il assure le contrôle de la performance de l'ensemble du personnel et du matériel mis en place par la société.
- Il effectue des contrôles aléatoires (au moins deux fois entre 00h00 et 6h00), vérifie que les consignes sont connues et appliquées.
- Il aura en sa possession un exemplaire des consignes particulières du SNU.
- Lors de ses passages sur le site, il vérifie l'environnement extérieur immédiat, il vise et paraphe les registres sur place.
- Il rédige le rapport hebdomadaire de synthèse des différents événements pour transmission au responsable technique de sa société et à la cellule de sécurité UN.
- Le superviseur doit avoir une bonne connaissance du fonctionnement et des savoir-faire des forces de l'ordre

- Il est susceptible de servir de relais avec les autorités de police en cas de problème sur le site de leur responsabilité.
- Le superviseur vérifie la prise de service.
- En liaison avec le point focal pour la Sécurité, il veille à ce que les consignes particulières du compound soient connues et appliquées par les agents de sécurité.
- En cas d'incident, il met en œuvre les mesures de sauvegarde du personnel et des biens du système des Nations Unies.
- Il est responsable des matériels mis à sa disposition dans le cadre de ses fonctions.

c) Les équipements :

- Les gardiens sont munis d'une radio qui les relie à la base de la société. La fourniture et l'entretien des moyens de communication relèvent de la responsabilité de la société. Lors qu'un équipement spécial de défense est mis en place, les gardiens doivent être formés et entraînés à son utilisation.
- Le sifflet, la torche et le bâton tactique sont obligatoires sur les sites qui devront par ailleurs être équipés d'une fiche de consignes de sécurité et d'un cahier d'évènement.
- Les gardiens doivent toujours être dans une tenue irréprochable et disposer d'effets vestimentaires adaptés aux conditions climatiques.
- L'entreprise doit disposer d'un véhicule, toujours en parfait état de marche et disponible 24h/ 24 pour assister en cas de besoin.

d) Assurance responsabilité civile:

- La société de gardiennage est tenue de contracter une assurance couvrant tous les risques auxquels ses employés pourraient être directement exposés du fait de leur activité et auxquels ses clients pourraient être exposés du fait d'une défaillance avérée du système de gardiennage mis en place.
- Elle ne peut être tenue responsable que des vols ou dommages commis sur des biens dont elle avait constaté l'existence et qui sont placés directement sous sa responsabilité.

TERMES DE REFERENCE
GARDIENNAGE/ SECURITE
IMMEUBLE DES NATIONS UNIES AU CAP VERT

Critères d'évaluation: services de gardiennage

Résumé des formulaires d'évaluation de la soumission technique		Coefficient de pondération de la note	Points maximum
1.	Expertise de l'entreprise/organisation	30 %	300
2.	Méthodologie proposée, approche et plan d'exécution	40 %	400
Total			700

Evaluation de la soumission technique Formulaire 1		Points maximum
Expertise de l'entreprise/organisation		
1.1	<p>Réputation de l'organisation et du personnel / crédibilité / fiabilité / réputation dans le secteur d'activité concerné</p> <p>Réputation de l'Organisation et de son personnel (Compétence/Fiabilité)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Licence..... 10 points · Expérience..... 20 points <p>03 à 05 ans d'expérience (5 points) 06 à 10 ans d'expérience (10 points) + de 10 d'expérience (20 points)</p>	30
1.2	<p>Capacité et stabilité financière de l'organisation démontrée par les bilans financiers des années 2013 et 2014 (15 points pour chaque année pour un total de 30)</p>	30
1.3	<p>Disponibilité de ressources suffisantes pour entreprendre avec succès une telle mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> · organigramme 10 points · inventaire des équipements.....30 points <p>(Radio reliée à la base, Postes radio portatifs, bâton tactique, torche, sifflets, lampes, casquettes</p> <p>Qualification du personnel..... 60 points</p> <ul style="list-style-type: none"> · Superviseur Expérience générale..... 20 points Expérience du Système des Nations Unies..... 10 points · Agent Expérience au Cap Vert..... 20 points Expérience du Système des Nations Unies..... 10 points <p>Salaires des gardiens..... 60 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les salaires devront être d'un niveau mensuel raisonnable et acceptable par les Nations Unies 	100

TERMES DE REFERENCE

GARDIENNAGE/ SECURITE IMMEUBLE DES NATIONS UNIES AU CAP VERT

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 490 points qui représente 70% des points totaux de la proposition technique (notée sur 700 points)

La proposition technique est évaluée sur la base de son degré de réponse au cahier des charges.

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque proposition sera dotée d'une note (F) sur 300 :

La note 300 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 300 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Analyse technico financière:

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque concurrent seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

→ 70% pour l'offre technique et opérationnelle

→ 30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note N la plus élevée

TERMES DE REFERENCES GARDIENNAGE/SECURITE - RESIDENCES

I. NATURE DES PRESTATIONS

Cette offre concerne :

Le gardiennage et la sécurité des résidences du staff international des agences du système des Nations Unies basés à Praia et autres sites désignés par le SNU.

Le SNU se réserve le droit d'attribuer le marché en plusieurs lots.

La société de gardiennage qui exerce ses activités toute l'année, tous les jours de la semaine 24H /24, est chargée de la surveillance et de la sécurité de l'ensemble des sites sous sa responsabilité.

La société de gardiennage devra mettre à disposition, un superviseur, interlocuteur du SNU qui pourra être joint à tout moment 24H/24.

II. DESIGNATION DE LOTS

Chaque résidence de staff international constitue 1 lot.

Le gardiennage doit être assuré de jour et de nuit, les jours ouvrés et les jours fériés.

III. MESURES GENERALES

La société de gardiennage est responsable de son personnel, mais les gardiens devront se conformer à la réglementation en vigueur au SNU en ce qui concerne la discipline et la sécurité.

La société de gardiennage est responsable de toutes les charges sociales concernant son personnel (salaire, déclaration prévoyance sociale, accident de travail. etc....) et devra en faire la preuve. En outre, obligation sera faite à la société de gardiennage de fournir la preuve du paiement régulier des salaires de ses agents. Ces salaires devront être d'un niveau mensuel raisonnable et acceptable par les Nations Unies et la décomposition des coûts de personnel sera indiquée par la société.

Les gardiens doivent avoir reçu au préalable une formation appropriée en matière de sécurité, ils doivent être en bonne condition physique et suivre une formation régulière. Ils doivent être en mesure d'écrire et de s'exprimer en portugais et ils doivent toujours porter leur uniforme de travail ainsi que leurs équipements (bâton tactique, postes radio portatifs, sifflets, lampes, casquettes...).

La société de gardiennage est tenue de contracter une assurance couvrant tous les risques auxquels ses employés pourraient être directement exposés du fait de leur activité et auxquels ses clients pourraient être exposés du fait d'une défaillance avérée du système de gardiennage mis en place.

Elle ne peut être tenue responsable que des vols ou dommages commis sur des biens dont elle avait constaté l'existence et qui sont placés directement sous sa responsabilité.

Le superviseur est responsable des équipes déployées dans les sites. Il doit connaître les règles générales de sécurité, les consignes particulières adaptées à tous les sites placés sous sa responsabilité

TERMES DE REFERENCES GARDIENNAGE/SECURITE - RESIDENCES

susceptible de servir de relais avec les autorités de police en cas de problème sur la voie publique ou dans un des sites de leur responsabilité.

2/ Les gardiens :

Les gardiens des résidences ont pour mission de veiller à la sécurité du staff international, de leur famille et de leurs biens.

Ils doivent être particulièrement vigilants dans la surveillance interne et externe des résidences, le contrôle et le filtrage des visiteurs, le contrôle de l'intégrité de l'infrastructure et des installations en vue d'éviter toute intrusion et atteinte aux personnes et aux biens.

En cas d'incident, ils doivent réagir conformément aux consignes mises en place dans chaque site, par la société de gardiennage.

Ils doivent consigner leur rapport quotidien dans le cahier d'évènement mis en place sur le site.

3/ Les équipements :

Les gardiens sont munis d'une radio qui les relie à la Base de la société. La fourniture et l'entretien des moyens de communication relèvent de la responsabilité de la société. Lorsqu'un équipement spécial de défense est mis en place, les gardiens doivent être formés et entraînés à son utilisation.

Le sifflet, la torche et le bâton tactique sont obligatoires sur les sites qui devront par ailleurs être équipés d'une fiche de consignes de sécurité et d'un cahier d'évènement.

Les gardiens doivent toujours être dans une tenue irréprochable et disposer d'effets vestimentaires adaptés aux conditions climatiques.

Le superviseur doit disposer d'un véhicule de type pick-up, de fabrication récente, équipé d'une radio, toujours en parfait état de marche et disponible 24h/ 24.

La société doit disposer d'une salle radio en écoute permanente et procéder à des contrôles radio des sites toutes les heures.

TERMES DE REFERENCES GARDIENNAGE/SECURITE - RESIDENCES

	<ul style="list-style-type: none"> · organigramme 10 points · inventaire des équipements.....30 points <p>(Radio reliée à la base, Postes radio portatifs, bâton tactique, torche, sifflets, lampes, casquettes</p> <p>Qualification du personnel..... 60 points</p> <ul style="list-style-type: none"> · Superviseur <p>Expérience générale..... 20 points</p> <p>Expérience du Système des Nations Unies..... 10 points</p> <ul style="list-style-type: none"> · Agent <p>Expérience au Cap Vert..... 20 points</p> <p>Expérience du Système des Nations Unies..... 10 points</p> <p>Salaires des gardiens..... 60 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les salaires devront être d'un niveau mensuel raisonnable et acceptable par les Nations Unies • Décomposition des coûts de personnel sera indiquée par la société. • Déclaration prévoyance sociale <p>Assurance accident de travail</p>	
1.4	<p>Pertinence dans le domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> · connaissances spécialisées en matière gardiennage..... 40 points <p>· expérience en matière de prestations de services similaires aux TdRs de cette mission 85 points</p> <p>- de 25% de prestation des services similaires (0 point)</p> <p>25 à 50% de prestation des services similaires (45 points)</p> <p>50 à 75% de prestation des services similaires (65 points)</p> <p>+ de 75% de prestation des services similaires (85 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> · expérience avec le Système des Nations Unies, organisations internationales, Projets, sociétés privées..... 15 points 	140

TERMES DE REFERENCES GARDIENNAGE/SECURITE - RESIDENCES

Important :

Seront éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de **490** points qui représente **70%** des points totaux de la proposition technique (notée sur 700 points)

La proposition technique est évaluée sur la base de son degré de réponse au cahier des charges.

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque proposition sera dotée d'une note (F) sur 300 :

La note 300 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 300 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Analyse technico financière:

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque concurrent seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

→70% pour l'offre technique et opérationnelle

→30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note N la plus élevée